

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Mesdames et Messieurs les Personnels de
l'Académie

Clermont-Ferrand, le mardi 10 mars 2020

Objet : Suivi de la situation coronavirus COVID-19.

Suite à la diffusion de la Foire aux Questions (FAQ) du MENJ du lundi 9 mars 2020 16h00 <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-et-les-274253>, vous voudrez bien prendre connaissance d'une nouvelle notion qui s'ajoute aux consignes de mon précédent courrier du vendredi 6 mars 2020:

Rectorat

Secrétariat
du service médico-social

Affaire suivie par

Sylvie FAURON
Françoise Martin-
GOZARD
Bernadette ROUX

Médecins de Prévention

Fleur ROUYEYROL
Médecin
Conseiller Technique

Téléphone
04 73 99 32 88 ou 3289

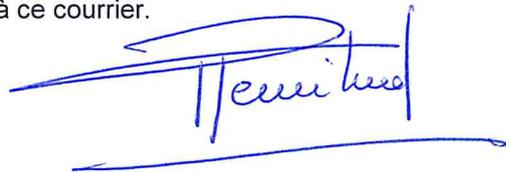
....

Pour les personnels qui présentent une fragilité de santé c'est-à-dire une pathologie chronique et les femmes enceintes:

- Il est recommandé de demander avis au médecin traitant ou au médecin spécialiste.
- Un éloignement du milieu professionnel habituel peut être indiqué, pour limiter l'exposition au Covid-19.
- Un travail à distance pourra alors être proposé au personnel concerné ou si cela n'est pas possible, une autorisation spéciale d'absence (ASA).
- A titre conservatoire cet avis peut être demandé aux médecins de prévention de l'académie.

La situation pouvant évoluer, nous vous tiendrons informés si de nouvelles recommandations étaient éditées dans les jours et dans les semaines à venir.

Je vous remercie de l'attention portée à ce courrier.



Karim BENMILOUD